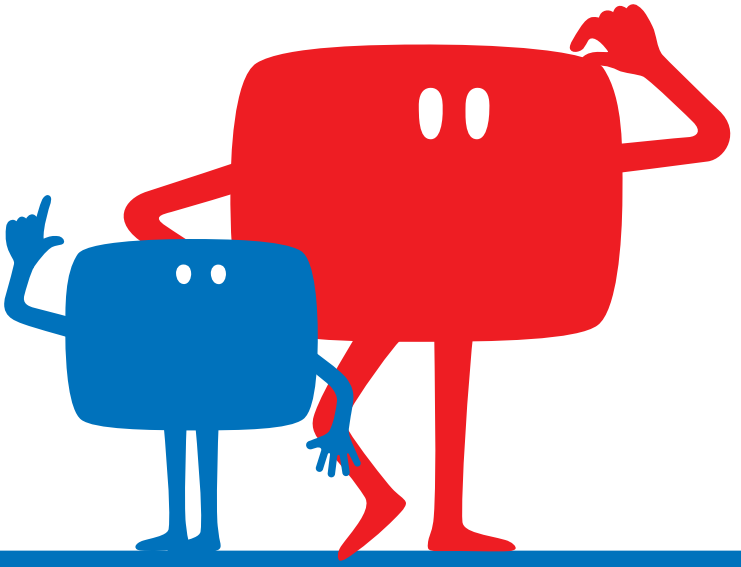

La région Nord Pas-de-Calais passe au tout numérique le 1er février 2011 !

Suis-je concerné(e) ?
Que dois-je faire ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

tous au numérique !

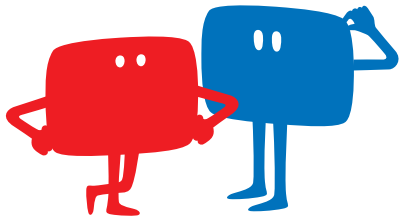

Madame, Monsieur,

La France passe à la télé tout numérique, région par région. Dans votre région, ce sera le 1er février 2011.

Qu'est-ce que cela signifie ? Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, tous les émetteurs seront éteints : seuls les émetteurs numériques seront rallumés le 1er février. Vous devrez alors, pour continuer à recevoir vos programmes, être équipé d'un mode de réception numérique sinon vous ne recevrez plus la télé. N'attendez pas. Équipez-vous dès à présent !

Pourquoi fait-on cela ? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes, et notamment diffuser plus de chaînes en haute définition (HD) ou encore généraliser l'accès à Internet mobile sur le territoire.

Vous recevez la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou une antenne intérieure ? Vous êtes directement concerné(e). Ce guide a été réalisé pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser et vous permettre ainsi de passer facilement à la télé tout numérique. Grâce à sa table des matières, vous accéderez directement aux informations qui vous intéressent.

Bonne lecture,

Eve-Lise Blanc-Deleuze

N. B. : Les émetteurs ne suivent pas les frontières administratives. Selon l'émetteur dont vous dépendez et/ou l'orientation de votre antenne, il se peut que vous receviez le guide d'une autre région ou que vous le receviez deux fois.

1. Ce que je dois faire dépend du mode de réception de la télévision.

- Je reçois la télé par une parabole. 4
- Je reçois la télé par le câble ou la fibre optique. 6
- Je reçois la télé par l'ADSL. 7
- Je reçois la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou par une antenne intérieure. 7

2. Je reçois la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou par une antenne intérieure. Je suis directement concerné(e) par le passage à la télé numérique.

- Je reçois uniquement les 6 chaînes analogiques ou moins. 11
- Je reçois déjà la TNT. 12
- Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes. 13

3. Si je dois m'équiper.

- Les modes de réception numérique disponibles varient selon mon lieu de résidence. 19
- Pour recevoir la TNT via l'antenne râteau, quel équipement choisir ? 22

4. Quelles sont les aides ?

- Les aides financières. 26
- L'assistance technique. 29

1. Ce que je dois faire dépend de mon mode de réception de la télévision.

Je reçois la télé par une parabole.

Je reçois déjà les 19 chaînes de la TNT et/ou je suis abonné(e) à une offre payante.

Je n'ai rien à faire.
Je suis déjà équipé(e) et je continuerai à recevoir la télé numérique après le passage de ma région au tout numérique.

Si j'ai plusieurs postes,
je vérifie que chacun d'eux est relié à la parabole et équipé d'un adaptateur satellite TNT ou j'étends mon abonnement à tous ces autres postes. Sinon, je les équipe d'un autre mode de réception numérique (voir pages 19 à 25 "Si je dois m'équiper").

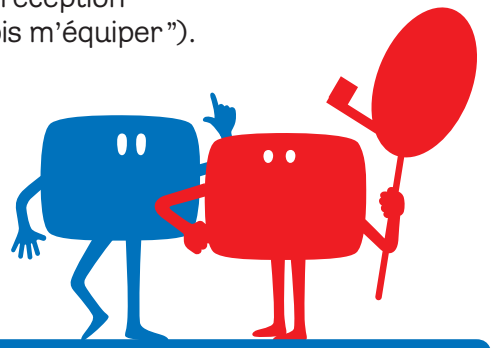

À SAVOIR POUR OBTENIR LES CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT SUR MA PARABOLE : si ma parabole est orientée vers le satellite AB3, j'équipe mes téléviseurs d'un adaptateur Fransat ; si ma parabole est orientée vers le satellite Astra, d'un adaptateur TNTSat.

Je reçois uniquement les 6 chaînes historiques*.

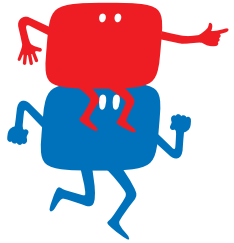

Ma parabole est sans doute orientée vers le satellite AB3.
Je ne suis pas équipé(e) d'un mode de réception numérique.
Je continuerai, encore quelques mois, à recevoir les 6 chaînes historiques.
Mais je devrai m'équiper impérativement avant fin 2011, car la diffusion des 6 chaînes analogiques sur le satellite AB3 s'arrêtera le 30 novembre 2011.

Pourquoi attendre ? Je m'équipe d'un adaptateur Fransat, sans changer l'orientation de ma parabole, ou d'un adaptateur TNTSat, en réorientant ma parabole vers le satellite Astra. Je recevrai immédiatement les 19 chaînes gratuites de la TNT. Je peux aussi opter pour une offre payante pour recevoir plus de chaînes.

J'ai plusieurs postes de télévision, je vérifie que chacun d'eux est muni d'un mode de réception numérique.

J'habite un immeuble : je reçois uniquement les 6 chaînes historiques* et des chaînes étrangères.

Je reçois la télé par deux moyens différents, les chaînes étrangères par un satellite et les 6 chaînes historiques par un autre moyen (antenne râteau, câble ou un autre satellite). Si je connais le moyen par lequel je reçois les 6 chaînes historiques, je vais directement aux pages concernées.

Si je ne le connais pas, je contacte mon syndic ou mon gestionnaire avant tout achat d'équipement, car il est le seul à pouvoir m'indiquer les conditions de réception des 19 chaînes gratuites de la TNT avant et après le passage.

* TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5 / Arte sur le même canal et M6.

Je reçois la télé par le câble ou la fibre optique.

Avec abonnement

Je reçois déjà les chaînes gratuites de la TNT.
Je suis déjà équipé(e) et je continuerai à recevoir les programmes sans changement après le passage à la télé tout numérique.

J'ai plusieurs postes de télévision, je contacte mon opérateur pour étendre l'abonnement à l'ensemble de mes postes ou je vérifie que chacun d'eux est équipé d'un mode de réception numérique.

Sans abonnement

Je reçois la télé par le « service antenne ». Je reçois les 6 chaînes historiques plus, éventuellement, 2 ou 3 chaînes complémentaires. Je continuerai à les recevoir après le passage. Mais je peux aussi m'équiper d'un mode de réception numérique.

Je contacte mon syndic pour vérifier auprès de lui comment obtenir les chaînes gratuites de la TNT. Dans certains cas, l'opérateur qui gère l'immeuble donne accès aux chaînes gratuites de la TNT via un simple adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée. **Je vérifie impérativement la situation de mon immeuble avant tout achat.**

Je reçois la télé par l'ADSL.

Je suis déjà équipé(e).

Je vérifie qu'aucun de mes postes n'est relié à l'antenne râteau collective, à une antenne râteau individuelle ou à une antenne intérieure. Si tel est le cas, voir pages 11 à 18 "Je reçois la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou par une antenne intérieure".

Je reçois la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou par une antenne intérieure.

Si je reçois la télé par une antenne râteau collective, elle doit impérativement être compatible avec la réception des signaux numériques. Sinon, je ne pourrai pas recevoir la télé dans mon appartement, même si je suis équipé(e).

Si je ne sais pas comment mon immeuble ou mon lotissement reçoit la télé, je contacte impérativement mon syndic avant tout achat.

Pour en savoir plus, voir page 11.

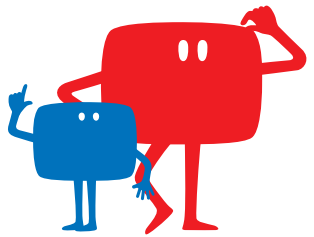

Mes voisins et moi recevons déjà la TNT par l'antenne collective.

Mon immeuble ou mon lotissement est équipé,
mais certaines chaînes, au moment du passage, vont changer de fréquence.

Je vérifie impérativement auprès de mon syndic
ou de mon gestionnaire que l'installation collective de mon immeuble ou lotissement laissera passer les nouvelles fréquences des chaînes après le passage.

En effet, la plupart des antennes collectives disposent de filtres et d'un amplificateur pour améliorer la distribution du signal. Ces filtres ne laissent passer que les fréquences des chaînes pour lesquelles ils ont été programmés. Au moment du passage à la télé tout numérique, les fréquences des chaînes changent. Pour continuer à recevoir la télévision, un antenniste doit intervenir pour régler les filtres sur les nouvelles fréquences des chaînes.

Si ce n'est pas le cas, je ne recevrai plus la télévision après le passage.

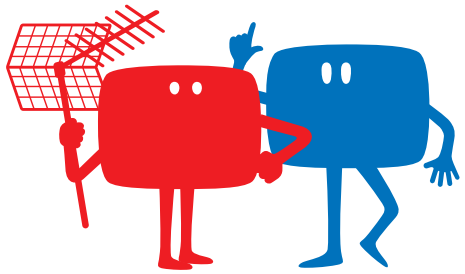

Personne ne reçoit actuellement la TNT par l'antenne râteau collective.

L'antenne de mon immeuble ou celle de mon lotissement n'est sans doute pas compatible avec la réception des signaux numériques. Je demande à mon syndic ou à mon gestionnaire d'effectuer les travaux nécessaires.

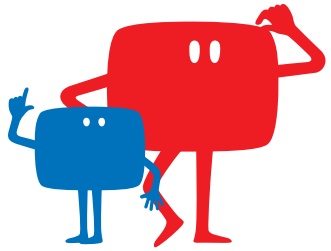

Dès que mon immeuble sera prêt, je pourrai m'équiper (voir pages 19 à 25 "Si je dois m'équiper").

Les syndics et les gestionnaires ont tous été informés.

Dans tous les cas, ils doivent vérifier les installations
et effectuer les travaux éventuellement nécessaires pour me permettre de recevoir la télé tout numérique après le passage.

Si mon syndic ou mon gestionnaire n'est pas mobilisé
sur le sujet, je lui conseille de contacter le **0970 818 818**
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)
ou de se connecter sur **www.tousaunumerique.fr**

! Je n'attends pas le dernier moment. Je n'hésite pas à contacter mon syndic ou mon gestionnaire pour lui demander de faire les travaux nécessaires, ou de procéder au réglage des filtres. S'il ne le fait pas, je ne recevrai plus la télé après le passage à la télé tout numérique, même si je suis équipé(e) individuellement.

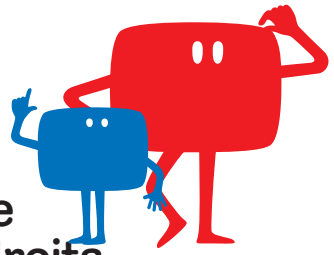

Mon syndic ou mon gestionnaire n'a pas fait le nécessaire : mes droits.

L'adaptation de l'antenne est une obligation.

L'adaptation de l'antenne à la distribution de signaux numériques est un sujet qui doit être obligatoirement inscrit à l'ordre du jour de l'AG (assemblée générale) des résidants dans les régions concernées par le passage à la télé tout numérique.

Je lui demande de faire les travaux nécessaires

et également de privilégier la mise en œuvre de filtres dits "agiles", qui sont compatibles avec les changements de fréquence des chaînes à venir.

Il refuse de faire les travaux d'adaptation.

À défaut de travaux d'adaptation de l'antenne collective, la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966, dite du droit à l'antenne, m'autorise à installer une antenne individuelle. Le syndic ou le gestionnaire ne peut s'opposer sans un motif sérieux et légitime à l'installation ou au remplacement d'une antenne individuelle.

2. Je reçois la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou par une antenne intérieure.

Je suis directement concerné(e) par le passage à la télé tout numérique.

Ce guide a été fait pour moi.

Je vérifie chacun de mes postes reliés à une antenne râteau ou une antenne intérieure. **Si je dépends d'une antenne collective, mon syndic a dû faire le nécessaire. (Si ce n'est pas le cas, voir page 9.)**

Je reçois uniquement les 6 chaînes analogiques ou moins.

Avant le passage, je dois impérativement m'équiper d'un mode de réception numérique.

Je vois défiler un bandeau d'information

me demandant de passer au numérique sur tous les postes que je dois adapter. Tant que je verrai défiler ce bandeau, je ne serai pas passé(e) au numérique (voir pages 19 à 25 "Si je dois m'équiper").

Je m'équipe avant le passage au tout numérique dans ma région.

La TNT est déjà diffusée par la plupart des émetteurs de ma région. Si je dépends d'un de ces émetteurs, je peux donc, en m'équipant, recevoir dès maintenant les 19 chaînes gratuites de la TNT. Pour savoir comment faire, voir page 19 "Si je dois m'équiper".

J'installe mon équipement :

je cherche et mémorise les fréquences actuelles des chaînes sans attendre la date du passage.

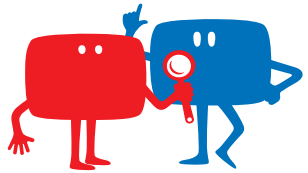

À SAVOIR Dès que j'aurai installé un mode de réception numérique sur le poste concerné, le bandeau disparaitra.

Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes.

Je le fais sur tous les postes reliés à l'antenne râteau, y compris si j'ai la TNT depuis longtemps (voir pages 13 à 18 "Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes").

Je reçois déjà la TNT.

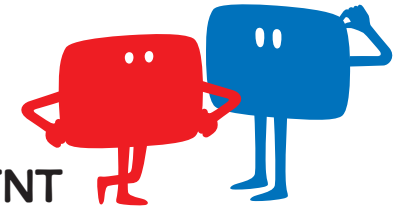

Je reçois les 19 chaînes de la TNT gratuitement ou par abonnement.

Je suis déjà équipé(e), mais je vérifie que tous mes postes de télévision sont équipés d'un mode de réception numérique. Si ce n'est pas le cas, je les équipe (voir pages 19 à 25 "Si je dois m'équiper").

Après le passage, je recherche et mémorise toutes les nouvelles fréquences des chaînes sur tous mes postes (voir pages 13 à 18).

Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes.

Que va-t-il se passer ?

Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, tous les émetteurs (analogiques et numériques) vont s'arrêter. Seuls les émetteurs numériques seront rallumés.

Les émetteurs principaux de Dunkerque Mont des Cats, Lille Lambersart, Maubeuge Rousies, Valenciennes Marly, Boulogne-sur-Mer Mont Lambert, Lille Bouvigny, qui couvrent la majeure partie de la population de la région Nord Pas-de-Calais, seront remis en service en priorité.
Les émetteurs du réseau secondaire seront rallumés progressivement.

Tant que l'émetteur numérique dont je dépends ne sera pas rallumé, je serai temporairement privé(e) de télé.

Pourquoi faire cette recherche ?

Certaines chaînes de la TNT vont changer de fréquence après le passage pour améliorer leur couverture. Si je ne lance pas une nouvelle recherche, je les perdrai. Je démarre cette recherche sur chacun des postes reliés à l'antenne râteau collective, l'antenne râteau individuelle ou l'antenne intérieure.

Quand lancer cette recherche ?

Après le rallumage de l'émetteur dont je dépends. Le faire avant ne sert à rien. Dans la plupart des cas, je sais que mon émetteur est rallumé dès que je reçois à nouveau certaines chaînes.

Toutes les chaînes ne s'allument pas forcément au même moment sur l'émetteur. Si certaines chaînes sont manquantes, je relance une nouvelle recherche et mémorisation des fréquences des chaînes.

Pour connaître les chaînes que je suis censé(e) recevoir, je me connecte sur **www.tousaunumerique.fr,** ou je contacte le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

Comment rechercher et mémoriser les nouvelles fréquences des chaînes ?

Au préalable, je vérifie les branchements

(voir pages 24-25 "Guide technique des branchements").

Si j'ai un téléviseur TNT intégrée,

j'utilise exclusivement sa télécommande.

Si j'ai un adaptateur TNT externe,

j'allume mon téléviseur. Je me mets en mode numérique en appuyant sur la touche «AV» ou «Ext/1» de la télécommande de mon téléviseur.
J'utilise ensuite uniquement la télécommande de mon adaptateur.

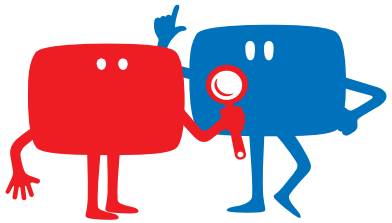

Je navigue grâce aux flèches de la télécommande.
J'appuie sur «**OK**» pour valider chacun de mes choix.

Cette procédure n'est pas universelle. Les noms varient selon les appareils et les marques. Mais le cheminement est identique.

Les 7 étapes

Si je ne récupère pas l'intégralité des chaînes, c'est que je ne suis pas revenu(e) à la configuration usine. Il est impératif d'effacer toutes mes chaînes et de revenir à la configuration usine pour retrouver toutes mes chaînes.

Étape 1

(cas où vous avez un téléviseur TNT intégrée)

Allumez le téléviseur.
Vérifiez que vous êtes en mode digital en appuyant sur la touche **A/D** ou **Digit** de la télécommande du téléviseur.

Étape 1

(cas où vous avez un téléviseur et un adaptateur TNT)

Allumez le téléviseur et appuyez sur la touche **Ext/1** ou **A/V** de la télécommande du téléviseur.
Allumez l'adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de l'adaptateur.

Étape 2

Appuyez sur la touche **Menu** ou **Home** : un menu déroulant s'affiche sur l'écran de la télévision.

Étape 3

Sélectionnez le sous-menu **Configuration** ou **Menu principal, Menu système, Menu outils, Menu réglage** ou **Réglage système.**

Étape 4

Sélectionnez le sous-menu **Installation** ou **Installation des chaînes, Réglage, Réglage usine, Réinitialisation usine, Réinitialiser, Configuration, Scan** ou **Rescan.**
Choisissez la fonction **Configuration initiale, Paramètres usine, Réinstaller/rechercher toutes les chaînes, Recherche automatique, Effacement des chaînes, Réinitialisation des chaînes** ou **Installation des services.**
Surtout ne choisissez pas le menu **Mise à jour.**
Avant le démarrage de la recherche, un message indique parfois que vous allez perdre les chaînes déjà mémorisées. Continuez sans crainte, cela indique que votre équipement repart de zéro et qu'il réinstalle toutes les chaînes.
Donc, si un menu s'affiche et vous demande de revenir à la **Configuration usine** ou **Configuration initiale,** sélectionnez **OK.**

Étape 5

Appuyez sur **Lancer** ou **Rechercher.**
La recherche des chaînes débute. Elle va durer quelques minutes. L'écran télé affiche une barre de progression qui montre l'avancée de la recherche.

Étape 6

Appuyez sur **Menu** ou **Terminer** ou **Exit** ou **Confirmer** pour sortir du menu **Installation.**

Étape 7

Vérifiez la présence des chaînes. **De 1 à 19 :** les 19 chaînes gratuites de la TNT, sauf si l'émetteur dont vous dépendez ne diffuse pas l'intégralité de ces chaînes.
Au-delà du canal 20 : les chaînes locales.
Au-delà de 30 : les chaînes payantes, sauf Canal+.
Au-delà de 50 : d'autres chaînes, en fonction de votre lieu de réception.

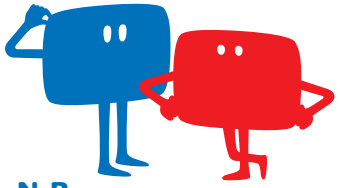

N. B.
Si le menu vous propose « Recherche manuelle » ou « Recherche automatique », **sélectionnez** « Recherche automatique » **pour installer les chaînes disponibles en une seule fois.**

Certains équipements demandent de saisir un code secret, mot de passe, code PIN ou code usine. Si vous ne l'avez pas changé, sachez que les codes utilisés par la plupart des fabricants sont **0000 ou 1234 ou 1111 ou 9999.**

Problèmes de réception

Mon téléviseur affiche une image figée et le son se bloque.

Contrairement à l'analogique, la diffusion numérique ne laisse pas passer les signaux dégradés. Je suis peut-être dans une zone en limite de réception, ou la qualité de mon installation est insuffisante. Pour un diagnostic précis de ma situation personnelle, je demande conseil à un professionnel agréé « Tous au numérique ». Si je suis raccordé(e) à une antenne râteau collective et que le problème persiste, il est probable que le défaut provienne de l'installation collective.
Je contacte mon syndic.

Je ne reçois pas toutes les chaînes.

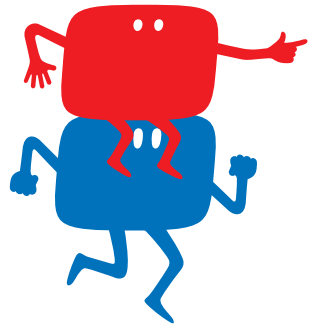

Cas 1 : toutes les chaînes n'étaient peut-être pas allumées au moment où j'ai lancé la recherche et mémorisation. Je recommence en revenant aux **« Paramètres usine »** ou à la **« Configuration usine ». Sur certains matériels,** si je ne reviens pas à la configuration initiale, je ne retrouve pas toutes les chaînes.

Cas 2 : je dépends peut-être d'un émetteur sur lequel certaines chaînes ont décidé de ne pas être diffusées. **Je vérifie ma zone de couverture** (voir page 19).

Cas 3 : si je dépends d'une antenne râteau collective et si mes voisins connaissent le même problème, il est probable que l'installation collective soit filtrée et ne laisse pas passer les nouvelles fréquences des chaînes.
Je contacte mon syndic.

Cas 4 : les chaînes ne sont pas toutes diffusées depuis le même émetteur. Je devrai peut-être réorienter mon antenne ou en installer une deuxième (il existe pour cela des aides). Je demande conseil à un professionnel agréé « Tous au numérique ».

Je ne reçois plus Canal+ en clair.

Je refais une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes au moment des plages en clair, soit entre 12 h 30 et 13 h 30 ou entre 19 h et 20 h 45.

Je ne reçois pas du tout la TNT.

Je vérifie ma couverture (voir page 19)

Cas 1 : je suis dans une zone non couverte par la TNT (voir page 21)
Je dois choisir un autre mode de réception numérique (satellite ou autre...).
Je bénéficie de l'aide à la réception (voir pages 26 à 28 "Les aides financières").

Cas 2 : je suis dans une zone théoriquement couverte par la TNT

- je ne suis pas équipé(e) ;
- mon installation n'est peut-être pas suffisamment performante (trop ancienne ou abîmée) ;
- je dois peut-être réorienter mon antenne râteau vers un autre émetteur ; il existe une aide à l'antenne attribuée sous certaines conditions.

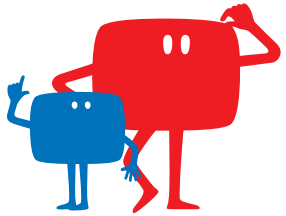

- pour différentes raisons, le signal n'arrive pas jusqu'à chez moi et ce n'est pas lié à mon installation : je dois choisir un autre mode de réception (satellite par exemple) et je bénéficie de l'aide dérogatoire à la réception ;

Dans tous les cas, je demande conseil à un professionnel agréé « Tous au numérique ».

Pour plus d'informations, je n'hésite pas à contacter
www.tousaunumerique.fr ou le 0970 818 818
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

3. Si je dois m'équiper.

Les modes de réception numérique disponibles varient selon mon lieu de résidence.

Je vérifie si je réside dans une zone couverte ou non par la TNT.

Je me connecte sur **www.tousaunumerique.fr**
ou je contacte le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

Je réside dans une zone couverte par la TNT.

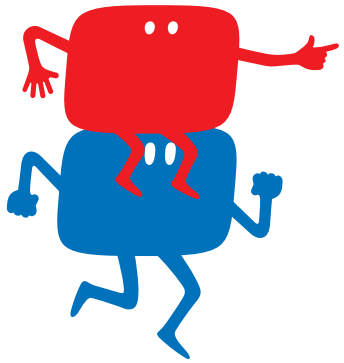

Je peux conserver mon antenne râteau (collective ou individuelle) ainsi que ma télévision

et accéder dès maintenant aux 19 chaînes gratuites de la TNT en équipant simplement tous mes postes de télévision d'un adaptateur TNT. Je peux aussi choisir un autre mode de réception.

Je contacte les opérateurs pour vérifier si je réside dans une zone de réception

du câble ou de l'ADSL. La réception satellite est accessible sur tout le territoire, mais l'installation d'une parabole est parfois réglementée.

Je choisis une offre. Je décide si je préfère recevoir jusqu'à 19 chaînes gratuites sans abonnement ou si j'opte pour une formule avec abonnement qui m'offre plus de chaînes et plus de services.

Récapitulatif des offres

Avec une antenne (râteau ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :
un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle **ou** une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec :
un abonnement

Avec une parabole

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur

TNT SAT
LA TNT GRATUITE PAR LE SATELLITE

- une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur

FRANSAT

Je peux recevoir plus de chaînes avec :
un abonnement

Je réside dans une zone non couverte par la TNT.

Je dois choisir un autre mode de réception que l'antenne râteau.
Je choisis une réception satellite ou, si je réside dans une zone éligible, je peux choisir le câble, l'ADSL ou la fibre optique.

Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique...

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement :

ou un opérateur local indépendant

PETIT DICO

En analogique :
1 fréquence = 1 chaîne

En numérique :
1 fréquence = 5 ou 6 chaînes, groupées au sein d'un multiplex.

Adaptateurs à double tuner
Ces adaptateurs sont équipés d'un double système de réception. Ils permettent d'enregistrer un programme et d'en regarder un autre en même temps.

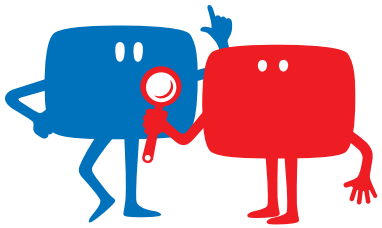

Pour recevoir la TNT via l'antenne râteau, quel équipement choisir ?

Je choisis le matériel qui me convient.

✓ **Il n'est pas obligatoire de changer de téléviseur.** Depuis mars 2008, les téléviseurs commercialisés sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. Si ma télé est plus ancienne, je branche un adaptateur sur la prise Péritel de chacun de mes postes.

Si je décide de changer de poste, je ne le jette pas.
Je le rapporte dans une déchetterie ou dans un magasin pour qu'il soit recyclé.

Comment recevoir les chaînes en HD ?

✓ **Les chaînes gratuites de la TNT sont diffusées en définition numérique standard.** Un équipement haute définition n'est donc pas indispensable. Toutefois, l'offre gratuite comprend quelques chaînes HD (TF1, France 2, M6, Arte). L'offre HD devrait largement se développer à l'avenir. Pour en bénéficier, mon installation doit être entièrement HD (télé TNT HD ou écran HD ready + adaptateur TNT HD + câble HDMI). Les téléviseurs de plus de 66 cm vendus depuis le 1er décembre 2009 sont tous adaptés à la haute définition.

✓ **Pour enregistrer une chaîne et en regarder une autre en même temps,** j'ai besoin d'un adaptateur double tuner ou, si je le souhaite, d'un enregistreur avec disque dur intégré.

Combien ça coûte ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNTSat ou Fransat	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNTSat ou Fransat + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif.

À qui m'adresser ?

Je choisis un professionnel agréé « Tous au numérique ». Je le reconnais au logo et à la charte d'engagements qu'il a affichés.

En signant la charte « Tous au numérique », les professionnels se sont engagés à :
- me proposer des prestations de qualité au prix du marché ;
- me guider dans mes choix en fonction de mes besoins réels ;
- me donner toutes les explications nécessaires.

Pour connaître leurs coordonnées, je contacte
www.tousaunumerique.fr ou le 0970 818 818
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

Je me méfie du démarchage à domicile.
En cas de doute, j'appelle le 0970 818 818.

Je branche mon équipement.

Mes téléviseurs sont TNT intégrée. J'ai acheté mes postes après le 1er mars 2008, je n'ai rien à faire si ce n'est rechercher les fréquences des chaînes TNT au moment de l'installation, puis, une nouvelle fois, après le jour du passage à la télé tout numérique (voir pages 13 à 18 "Après le passage, je recherche et mémorise toutes les nouvelles fréquences des chaînes").

Mes téléviseurs ne sont pas TNT intégrée. Je dois compléter mon équipement avec un adaptateur TNT ou un décodeur.

Guide technique des branchements

1. Téléviseur avec TNT intégrée
2. Téléviseur analogique avec adaptateur TNT
3. Téléviseur analogique avec adaptateur TNT et magnétoscope ou enregistreur non TNT

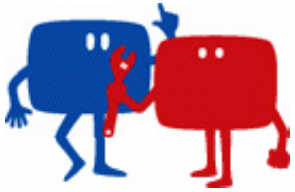

1 TÉLÉVISEUR AVEC TNT INTÉGRÉE (depuis mars 2008)

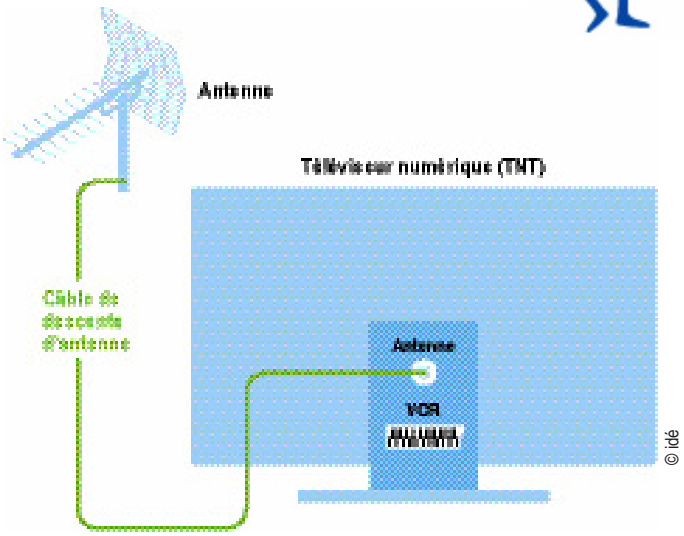

2 TÉLÉVISEUR ANALOGIQUE AVEC ADAPTATEUR TNT (DEPUIS 1981)

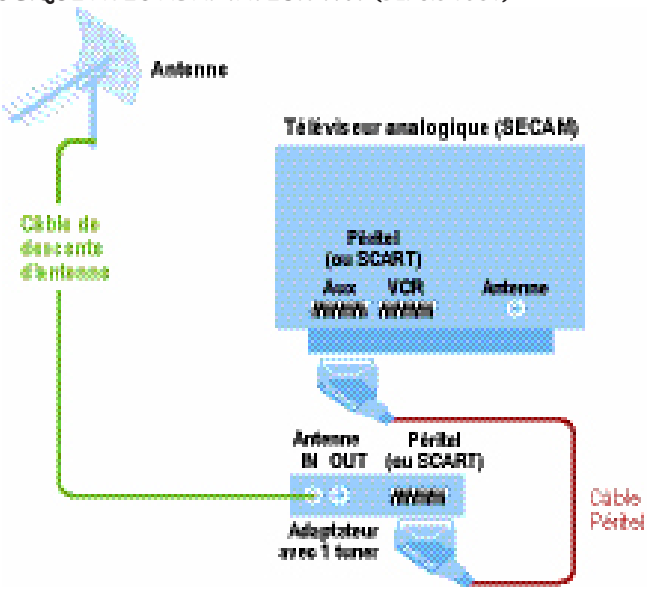

3 TÉLÉVISEUR ANALOGIQUE AVEC ADAPTATEUR TNT ET MAGNÉTOSCOPE OU ENREGISTREUR NON TNT

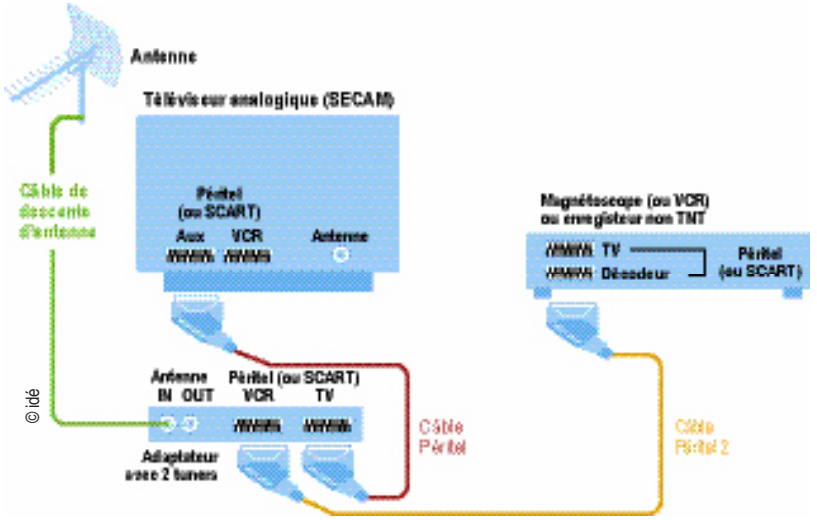

4. Quelles sont les aides ?

Afin de permettre à tous de continuer à recevoir la télévision, l'État a prévu des aides.

Je peux en bénéficier si :
- je reçois actuellement au maximum 6 chaînes (plus éventuellement une chaîne locale) par une antenne râteau (individuelle ou collective) ou une antenne intérieure ;
- j'ai dû adapter mon équipement à l'occasion du passage à la télé tout numérique ;
- il s'agit de ma résidence principale.

Je peux aussi en bénéficier, si je reçois TF1, France 2 et France 3 par une antenne râteau, et si j'ai dû m'équiper d'une parabole orientée vers le satellite AB3 pour recevoir les programmes analogiques d'Arte et M6.

Les aides financières.

Je réside dans une zone couverte par la TNT.

Je peux bénéficier de :
- **l'aide à l'équipement,** d'un montant maximal de 25 €, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT (ou d'une télé TNT intégrée) ou pour la souscription d'un abonnement au câble, au satellite ou à la télévision par ADSL ;
- **l'aide à l'antenne,** d'un montant maximal de 120 €, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de mon antenne râteau.

Je dois être dégrevé(e) de la contribution à l'audiovisuel public (exonéré(e) de redevance audiovisuelle), et correspondre aux conditions de ressources (voir tableau page 27).
Je peux cumuler ces deux aides.

Conditions de ressources

Parts	Aide à l'équipement de 25 €	Aide à l'antenne de 120 €
	Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à	Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à
1	8 000 €	20 000 €
1,5	9 500 €	21 500 €
2	11 000 €	23 000 €
2,5	12 500 €	24 500 €
3	14 000 €	26 000 €
3,5	16 500 €	28 500 €
4	19 000 €	31 000 €
4,5	21 500 €	33 500 €
5	24 000 €	36 000 €

+ 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire.

À SAVOIR
Je trouve mon « revenu fiscal de référence » mentionné comme tel sur mon dernier avis d'imposition sur le revenu.

Je réside dans une zone non couverte par la TNT.

Je dois choisir un autre mode de réception que mon antenne râteau pour continuer à recevoir la télévision. Je peux bénéficier **sans condition de ressources** de :

- **l'aide à la réception,** d'un montant maximal de 250 €, pour l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à l'antenne râteau : installation d'une parabole, abonnement au câble, à la fibre optique, box ADSL.

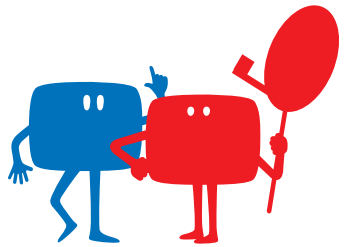

Cas particulier : l'aide dérogatoire à la réception.

Je réside dans une zone théoriquement couverte par la TNT, mais je la reçois mal ou pas du tout par mon antenne râteau. Ce n'est pas lié à mon installation. Je dois donc aussi choisir un mode de réception alternatif à l'antenne râteau. **Je fais obligatoirement attester ma situation par un antenniste professionnel après le passage de ma région à la télé tout numérique.** Je pourrai ainsi bénéficier de :

- **l'aide dérogatoire à la réception,** d'un montant maximal de 250 €, **sans condition de ressources.**

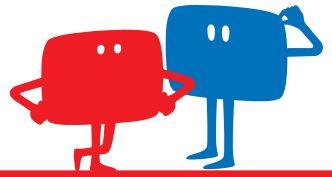

Ces aides ne peuvent être attribuées qu'une seule fois par foyer et concernent la résidence principale.

Pour obtenir un formulaire de demande d'aide.

J'appelle le 0970 818 818 ou je le télécharge sur **www.tousaunumerique.fr**

Je renvoie mon formulaire accompagné des justificatifs, **au plus tard 6 mois après la date du passage de ma région.** J'attends la publication des cartes de couverture définitives avant de renvoyer mon formulaire d'aide à la réception. Pour connaître la date de publication des cartes de couverture définitives, je contacte le 0970 818 818 ou je me connecte sur www.tousaunumerique.fr

Je dépends d'une antenne collective, je peux bénéficier de l'aide à l'antenne ou à la réception. Je demande à mon syndic que la quote-part des dépenses relatives à l'adaptation de l'antenne collective qui me sera refacturée figure sur mon relevé de charges de façon claire et distincte. Ce justificatif me sera demandé pour toute demande de remboursement.

L'assistance technique.

J'ai plus de 70 ans* et/ou je souffre d'un handicap permanent supérieur ou égal à 80 %.

Je peux bénéficier d'une assistance technique gratuite à domicile et sur rendez-vous pour brancher et/ou mettre en service l'équipement numérique **de mon poste principal** si je reçois la télé par une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Cette intervention consiste à :

- **mettre en service** l'adaptateur ou le décodeur ou ma télévision TNT intégrée ;
- **rechercher et mémoriser** les nouvelles fréquences des chaînes ;
- **m'expliquer comment refaire cette manipulation** (recherche et mémorisation des nouvelles fréquences des chaînes) après le passage au tout numérique.

* tous les membres du foyer doivent avoir 70 ans ou plus.

Quand et comment demander cette assistance ?

Dès que je vois un bandeau d'information défiler plusieurs fois par jour sur les postes à équiper.

J'appelle le 0970 818 818
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).
Les conseillers vérifieront mon éligibilité et prendront mes coordonnées.

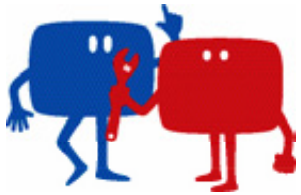

Le prestataire de « Tous au numérique » me recontactera ultérieurement pour fixer la date de l'intervention à mon domicile.

Le jour du rendez-vous, j'aurai en ma possession :

- **mon équipement** (adaptateur, décodeur, télé…) ainsi que les accessoires indispensables à la mise en service de ce matériel (télécommande, piles, prise Péritel, mode d'emploi…) ;
- **les pièces justificatives** de mon éligibilité (justificatif d'identité, carte d'invalidité).

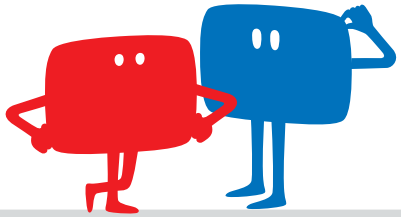

Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr
ou en appelant le **0970 818 818**
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

Les 19 chaînes gratuites de la TNT

Plus d'informations sur

www.tousaunumerique.fr

ou en appelant le **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

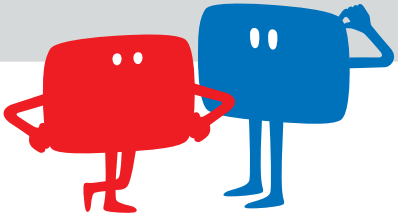

Publié par France Télé Numérique.
France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce guide, le 29 septembre 2010. NPC-GINF-18-1101

SIREN : 130 003 833